

> Une analyse des besoins sociaux au bénéfice des chalonnais.

L'**Analyse des Besoins Sociaux** (ABS) est une obligation légale pour tous les C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale). Cette analyse doit être initiée dans l'année civile suivant le renouvellement général des conseillers municipaux. En réalité, il s'agit surtout d'un outil d'aide à la décision.

Le rapport réalisé en 2021 par le cabinet CADDEP, a permis à la municipalité de recueillir des données pour ensuite définir des objectifs puis des actions à mettre en place durant le mandat.

Les Chalonnaises et Chalonnais ont répondu massivement au questionnaire. Grâce à ce retour, un diagnostic a pu être posé. Plus d'un millier de résultats ont été collectés et traités.

Toutes les données et éléments fournis ont été classés par thème. Parmi eux on retrouve : **la famille - la mobilité - l'accès aux droits - le handicap - l'insertion des jeunes.**

Grâce à la collaboration des partenaires (instances médicales sociales du territoire, associations caritatives et sociales, les services de la collectivité allant de la petite enfance à la résidence Soleil de Loire, département, communauté de communes...), des élus et des agents, qui se sont réunis à plusieurs reprises, plusieurs actions pour chacun des thèmes ont été retenues. Un échéancier a été élaboré pour la période 2023-2025 afin de permettre leurs réalisations, voire améliorations ou développements pour celles qui existent déjà.

Voici quelques exemples :

FAMILLE :

- Repérer et identifier les parents isolés pour leur proposer des temps de rencontre,
- Mettre en place des actions, ateliers à destination des parents.

MOBILITÉ :

- Développer l'aide au permis de conduire,
- Encourager le covoiturage via l'application de la CCLLA (Klaxit) et signaler les zones de covoiturage.

ACCES AUX DROITS :

- Développer les démarches pour être au plus près des habitants,
- Coordonner et développer les actions sur le numérique.

HANDICAP :

- Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap grâce à différentes actions portées par l'ensemble des partenaires,
- Sensibiliser la population.

INSERTION DES JEUNES :

- Développer des actions collectives avec différents partenaires en lien avec la jeunesse (Mission locale, Spot...),
- Développer la démarche "aller vers".

CCAS :

- Enfin, il faut rappeler l'engagement des bénévoles au quotidien dans les différents dispositifs tels que : le transport solidaire, l'hébergement d'urgence, la collecte des banques alimentaires. De ce fait, il est prévu en collaboration avec la Résidence "Soleil de Loire" de valoriser les actions des bénévoles courant 2023.

Toutes ces actions sont transversales et ne se feront pas sans l'implication de l'ensemble des partenaires, des services de la collectivité et des élus.